

Protéger vos garanties d'assurance

Dix conseils à l'intention de tous les consommateurs

Les garanties d'assurance maladie sont conçues pour favoriser votre bien-être, mais la fraude et les abus peuvent les mettre en péril. Les coûts supplémentaires liés aux demandes de règlement frauduleuses peuvent entraîner une augmentation des primes et une réduction des avantages de votre régime. En prenant des mesures simples, comme protéger vos renseignements personnels et faire des choix éclairés, vous contribuez à la solidité, à la viabilité et à l'accessibilité de votre régime.



1 Protégez vos renseignements personnels. Protégez les renseignements sur votre régime, vos informations de connexion et vos numéros d'identification.



2 Ne partagez pas votre carte d'assurance. Votre carte est réservée à votre usage personnel : ne la prêtez jamais.



3 Vérifiez et conservez vos reçus. Veillez à ce que vos reçus :

- a. décrivent bien le service ou le produit que vous avez reçu, y compris la durée;
- b. indiquent la date exacte du service rendu;
- c. indiquent bien le fournisseur et la clinique qui ont fourni le service;
- d. soient conservés sous forme numérique ou dans un endroit sûr afin de pouvoir facilement vérifier votre demande de règlement au besoin.



4 Examinez la description des prestations fournies. Confirmez que seuls les services que vous ou les personnes à votre charge avez reçus figurent sur la liste.



5 Lisez les documents avant de les signer. Examinez toujours les documents avant de les signer et ne signez jamais un document en blanc.



6 Assurez-vous de comprendre votre régime. Sachez quelles sont les prestations et les services et/ou produits couverts.



Protéger vos garanties d'assurance

Dix conseils à l'intention de tous les consommateurs

7

Examinez attentivement les promotions des fournisseurs.

N'acceptez pas de mesures incitatives telles que des produits gratuits ou des cadeaux, car leur coût est généralement inclus dans celui de votre service ou produit.

8

Posez des questions. Si un traitement ou un produit semble inutile ou nébuleux, demandez des explications au fournisseur.

9

Évitez la collusion. N'acceptez jamais la proposition d'un fournisseur de présenter des demandes de règlement pour des services que vous n'avez pas reçus ou de partager les remboursements.

10

N'abusez pas de vos garanties d'assurance.

Vous avez le droit de vous prévaloir des prestations à condition de le faire toujours comme le prévoit votre régime. Si vous avez des doutes ou qu'on vous incite à enfreindre les règles de votre régime, posez des questions ou communiquez avec votre assureur.



Signaler une activité suspecte

Si vous avez des doutes ou que vous soupçonnez une fraude, vous pouvez communiquer avec votre assureur ou vous rendre sur le site clhia.ca, puis cliquer sur le bouton « Signalez-la! ».